

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 12 décembre 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALISSANT(pouvoir à S.LETOT-DURANDE) - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ - F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSÉDRE - M-M.PASCUAL - J-M.QUERE - H.LAHYANI - E.GOULLIEUX(pouvoir à S.DUPONT) - A.LEFEVRE - A.LEMARCIS(pouvoir à F.POIDEVIN) - C.CHATÉLAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à C.CHATÉLAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à C.MATHIEU) - P.CERVI(pouvoir à S.ETIENNE-CHARLES) - B.LAGNEAU(pouvoir à M-M.PASCUAL) - C.GUILLAUME - N.GIRARD - F.KARIMET - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DUSSART - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Aucun

SECRETAIRE DE SEANCE Hubert DAUCHEZ

RAPPORTEUR Jean-Marie QUERE

- 27 -

Plan de formation 2023 des agents de la ville de Laon

date de convocation
au conseil municipal Lundi 5 décembre 2022

Mes chers collègues,

Le plan de formation des agents doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le plan de formation assure la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formations et les souhaits individuels des agents.

Le plan de formation a pour objectifs :

- L'accompagnement des agents à l'évolution de leur emploi et de leur fiche de poste.
- L'adaptation des compétences aux orientations de la collectivité ainsi qu'au développement du service public rendu.

Pour l'année 2023, 218 demandes ont été acceptées (208 en 2022). Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif des demandes.

Plusieurs formations collectives et en intra à la collectivité sont prévues avec notamment la poursuite des formations de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (1^{ers} secours), des formations aux gestes et postures ainsi que des formations relatives aux techniques d'hygiène et de désinfection des locaux. Des formations sur le télétravail (compte tenu d'une proposition de mise en œuvre du télétravail en 2023) et l'entretien professionnel (pour les nouveaux évaluateurs ayant rejoint la collectivité) sont prévues également en intra.

De nombreuses formations individuelles concernent le domaine du management, de la communication et des relations professionnelles mais aussi le domaine de la bureautique avec pour objectif une meilleure maîtrise des logiciels et outils informatiques.

Le nombre de jours de formation par agent varie en moyenne entre 3 et 5 jours avec un maximum de 10 jours autorisé environ par an pour un agent.

A noter que ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents.

AUSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES AYANT ETE ENTENDUE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :

- **PRENDRE ACTE** du plan de formation 2023 des agents de la ville de Laon tel que présenté en annexe à la présente délibération.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE 16 DEC. 2022	LE 16 DEC. 2022
LE PRESIDENT DE SEANCE,	LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Eric DELHAYE	Hubert DAUCHEZ
	